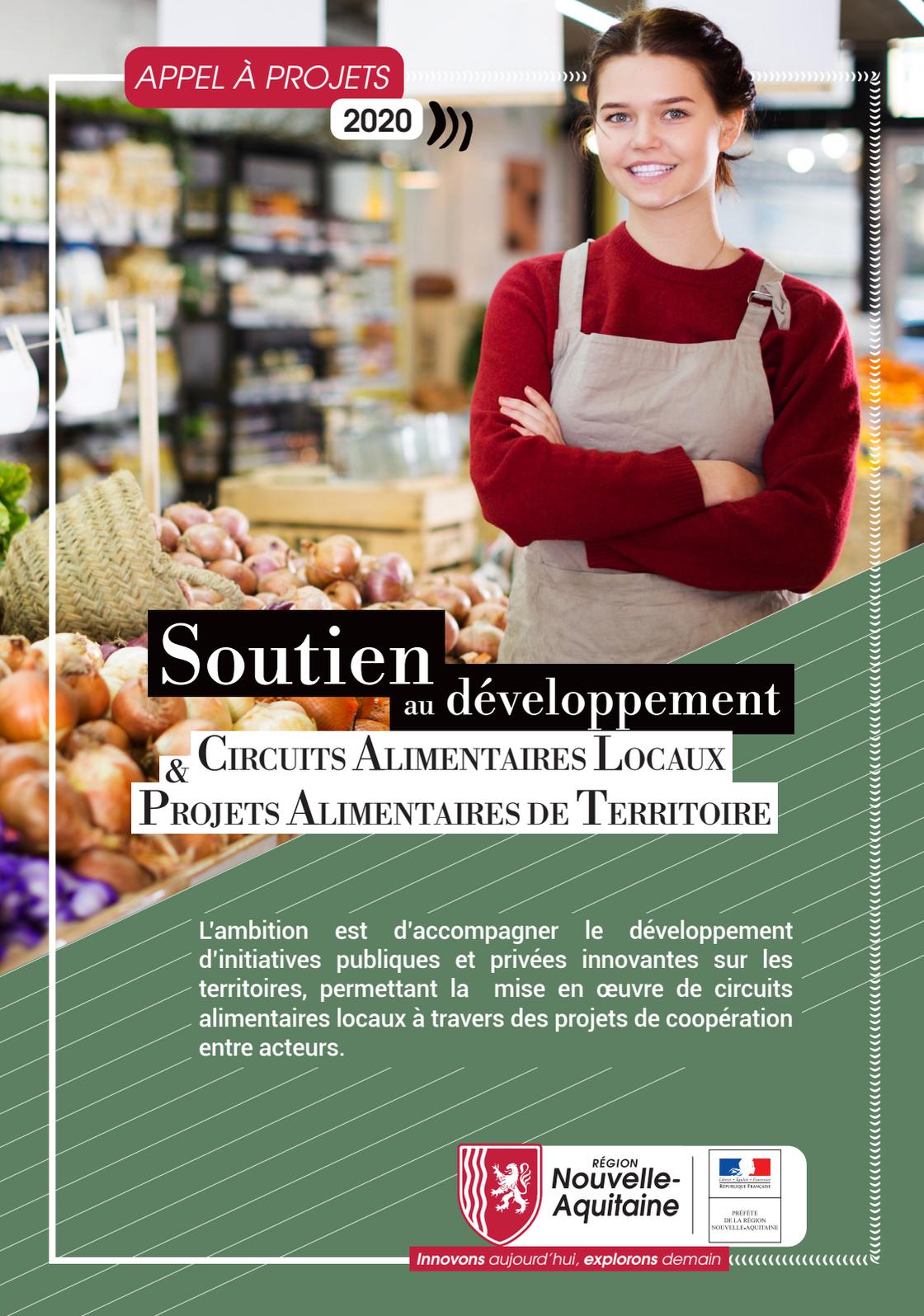


APPEL À PROJETS

2020)))



Soutien au développement & CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX PROJETS ALIMENTAIRES DE TERRITOIRE

L'ambition est d'accompagner le développement d'initiatives publiques et privées innovantes sur les territoires, permettant la mise en œuvre de circuits alimentaires locaux à travers des projets de coopération entre acteurs.



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



DÉPARTEMENT
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Innovons aujourd'hui, explorons demain

A.A.P. Soutien au développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires de territoire en Nouvelle-Aquitaine

Quels sont les objectifs ?

- **structurer des filières alimentaires locales** fondées sur la coopération entre acteurs afin de préserver l'activité agricole et alimentaire des territoires et d'adapter l'offre à la demande alimentaire locale et régionale ;
- **augmenter la consommation en produits locaux, durables, de qualité et bio** dans les différents marchés régionaux (restauration collective et prioritairement les lycées de Nouvelle-Aquitaine, restauration hors domicile, autres circuits de proximité ...) ;
- **expérimenter** de nouvelles solutions logistiques d'approvisionnement et de distribution ;
- **développer** de nouveaux outils de transformation, de stockage, de distribution et de commercialisation collectifs.
- **accompagner les démarches d'émergence** et de mise en oeuvre opérationnelle de projets alimentaires territoriaux.

Qui peut en bénéficier ?

Des groupes structurés ou en cours de structuration associant acteurs privés ou publics/privés autour de projets opérationnels et innovants.

Les membres du groupe projet peuvent être :

- Des producteurs et/ou leurs groupements,
- Des organismes professionnels de la filière alimentaire
- Des transformateurs
- Des acteurs de la distribution et du commerce (restauration hors domicile...)
- Des structures de l'économie sociale et solidaire
- Des lycées agricoles, des établissements publics locaux d'enseignement,
- Des collectivités territoriales,
- Toute autre entité dont l'activité contribue au développement de circuits alimentaires locaux...

Pour tout renseignement :

■ **Région Nouvelle-Aquitaine**
Tél. 05 49 55 68 55 / 05 49 55 82 86
circuitscourts@nouvelle-aquitaine.fr

■ **DRAAF Nouvelle-Aquitaine**
Tél. 05 56 00 43 75
sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Dépenses

éligibles

- Ingénierie chargée de l'animation du projet
- Prestations externes nécessaires à la mise en oeuvre du projet (études, formation, communication...)
- Investissements liés à la réalisation du projet (hors PAT).

Ouverture

de l'AAP
01/02/2020

Date limite

de dépôt de dossier
31/05/2020

+ d'info

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr